

Sainte-Foy, le 7 septembre 1976.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-FOY

REGLEMENT " 2036 "

(Amendant les articles 1.5.3. et 3.9.5. du règlement de zonage numéro "1401" dans le but: 1) de créer une nouvelle zone de catégorie CC à même une partie du secteur de zone RX-2; 2) d'établir des dispositions particulières pour cette nouvelle zone CC (Quartiers Notre-Dame et Neilson, aire "D", Pointe Sainte-Foy).

Il est proposé par le conseiller Léopold Arcand;

Et résolu que le règlement "2036" est et soit adopté; et que le Conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit:

1. L'article 1.5.3. du règlement de zonage numéro "1401" est amendé pour modifier le plan de zonage de la manière suivante:

"Le secteur de zone CC-17 est créé à même une partie du secteur de zone RX-2. Ce nouveau secteur de zone CC-17 est formé du lot 551 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Foy et du lot 191 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge, municipalité de la Ville de Sainte-Foy."

Le plan faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro "1401" est donc corrigé en conséquence, suivant les indications apparaissant sur les plans ci-annexés.

2. L'article 3.9.5. du règlement de zonage numéro 1401 est amendé en ajoutant le paragraphe suivant:

3.9.5.8. Dispositions particulières à la zone CC-17

8.1. Usage autorisé:

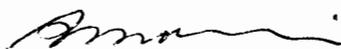
Seuls les immeubles à bureaux sont autorisés dans cette zone.

8.2. Accès aux terrains:

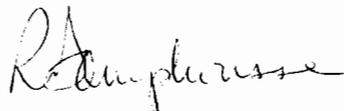
Nonobstant l'article 3.9.3.5., la largeur d'un accès dans cette zone peut sur recommandation de l'officier désigné à cette fin excéder vingt-quatre (24) pieds.

3. Toutes les autres dispositions du règlement de zonage numéro "1401" demeurent et s'appliquent "mutatis mutandis".

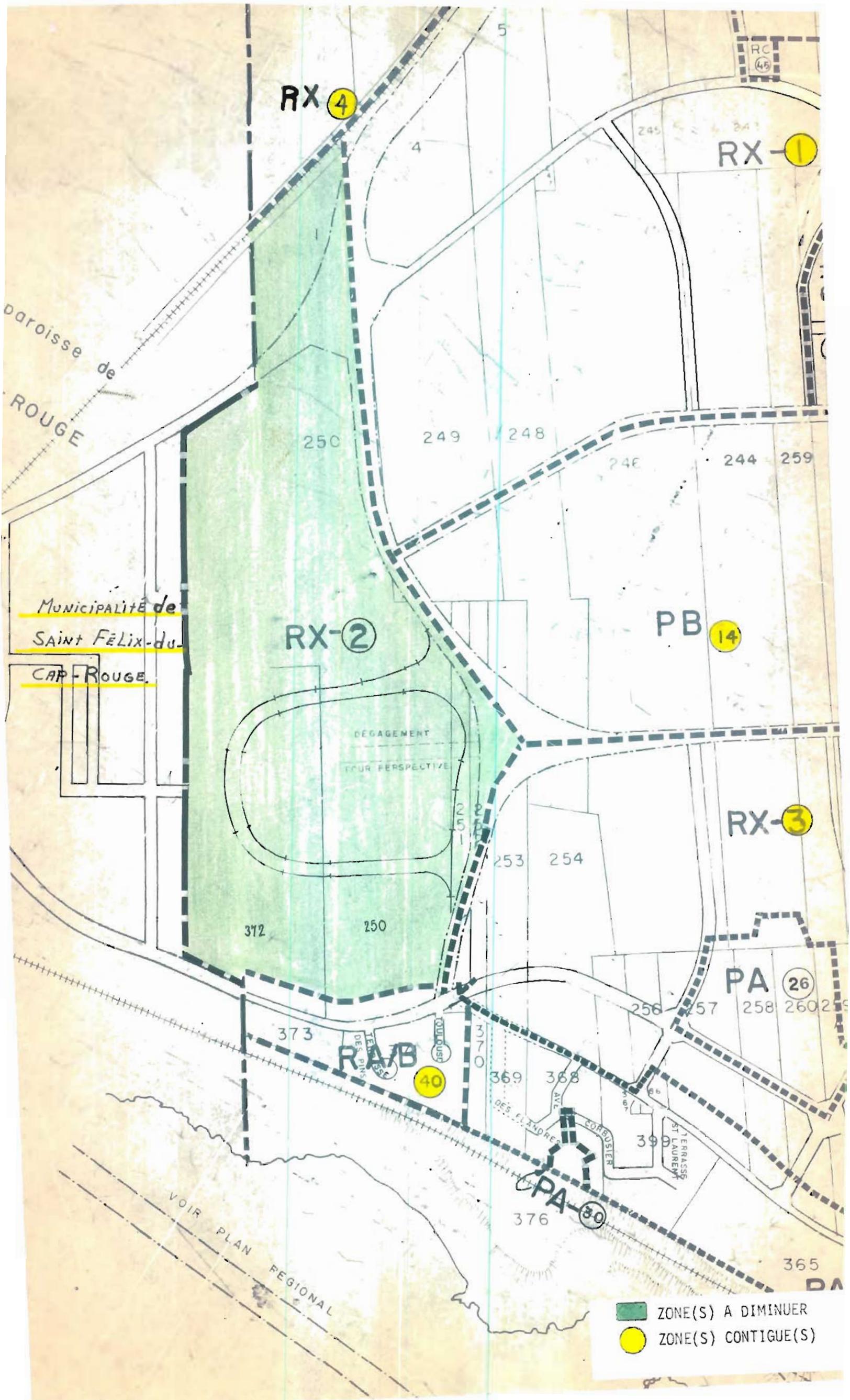
4. Et le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



Maire.



Greffier-adjoint.



RX 4

RX-1

RX-2

PB 14

RX-3

PA 26

RAB 40

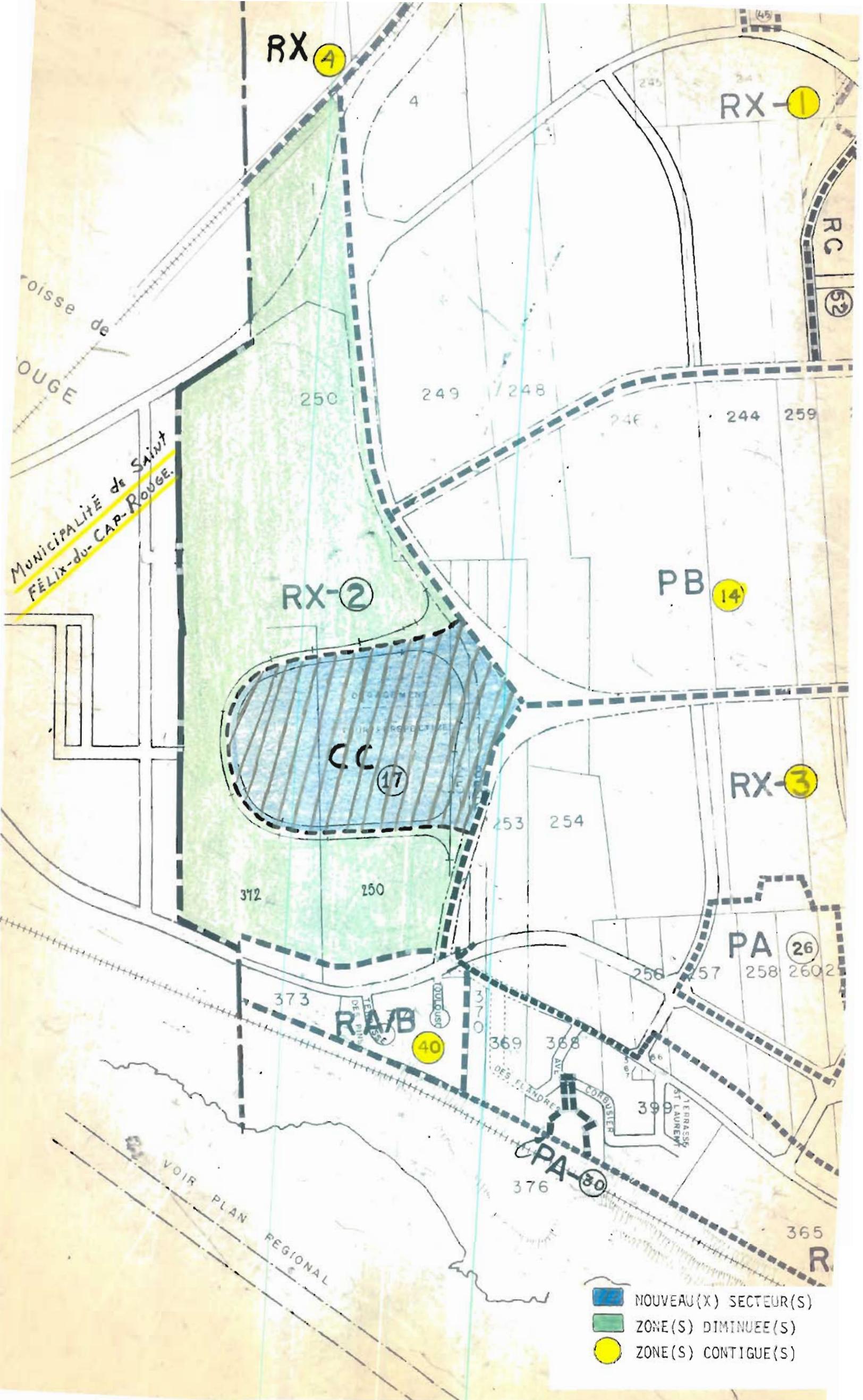
PA 30

Municipalité de
SAINT FÉLIX-du-
CAP-ROUGE.

DÉGAGEMENT
POUR PERSPECTIVE

VOIR PLAN REGIONAL

ZONE(S) A DIMINUER
 ZONE(S) CONTIGUE(S)



- NOUVEAU(X) SECTEUR(S)
- ZONE(S) DIMINUEE(S)
- ZONE(S) CONTIGUE(S)

PROMULGATION

REGLEMENT NO. : 2036

Avis public

Avis public est par les présentes donné que, lors de la séance du 7 septembre 1976, le conseil a adopté son règlement 2036; amendant les articles 1.5.3 et 3.9.5 du règlement de zonage numéro 1401 dans le but: 1) de créer une nouvelle zone de catégorie CC à même une partie du secteur de zone RX-2; 2) d'établir des dispositions particulières pour cette nouvelle zone CC (Quartiers Notre-Dame et Neilson, aire 'D', Pointe Sainte-Foy).

Que ce règlement a été approuvé par les contribuables intéressés lors de la période d'enregistrement tenue à cette fin, les 29 et 30 septembre 1976.

Qu'une copie a été déposée au bureau du soussigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Et que ledit règlement sera en force conformément à la Loi.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce premier jour du mois d'octobre 1976.

Le greffier-adjoint de la Ville,
René Dampousse.

JE CERTIFIE QUE CET AVIS A ETE PUBLIE DANS LE SOLEIL LE 5 OCTOBRE 1976
ET AFFICHE A LA PORTE DE L'HOTEL DE VILLE LE 1ER OCTOBRE 1976 CONFORMEMENT
A LA LOI.

Jean Pierre Morrow

JEAN-PIERRE MORROW, ASSISTANT-GREFFIER.